

Trouvez le
**FORMULAIRE DE LA PRIME
D'ENCOURAGEMENT**
pour étudiants
et élèves méritants
(PAGES 35/36) !

SCHOULBUET

2024/2025

Ce bulletin est à garder précieusement
pendant l'année scolaire 2024 / 2025



ADMINISTRATION
COMMUNALE LORENTZWEILER

Ecole Fondamentale
Lorentzweiler

www.lorentzweiler.lu
www.portal.education.lu/lorentzweiler

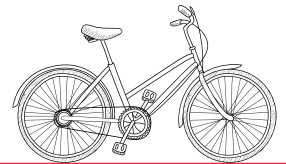
De séchere Schoulwee

Zou Fouss oder mam Vëlo an d'Schoul

- ▶ Encouragéiert Äert Kand zu Fouss, mam Vëlo oder Bus an d'Schoul ze kommen
- ▶ Et sinn genau 1,8 km vu Boufer respektiv 1,3 km vun Hielem bis an de Schoulhaff
- ▶ Dat schount d'Natur an ass gesond fir Äert Kand.



Merci fir Äer Kooperatioun!



**Schoulwee
Boufer
Hielem
Lorentzweiler**





Parking / Shared Space / Schoulkomplex

- ▶ Fir d'Sécherheet vun de Kanner ze garantéieren, bidden mir lech déi ausgeschëldert Parkingen bei der Schoul ze benotzen fir dass de Schoulbus d'Kanner op direktem Wee kann op hiert Ziel bréngen. Liest och d'Säit 9 «Trajet vers l'école».
- ▶ D'Anhale vun de Verkéiersreegelen gëtt reegelméisseg vun den Agenten vum Service de proximité kontrolléiert.
- ▶ Am Sënn vun der Nohaltegkeet soll Äert Kand de Schoulbus, deen duerch déi ganz Gemeng fiert, huelen.
- ▶ Fir d'Verkéisberouegung gëtt aktuell ronderëm d'Schoul e Shared Space installéiert.





La rentrée des classes 2024

1. Reprise des cours

Le lundi, **16 septembre 2024**, jour de la reprise des classes, l'accueil aura lieu à 7.55 heures respectivement à 08.05 heures (cycle 1) et les élèves sont à congédier à la fin des cours.

Tous les services de la Maison Relais, le restaurant ainsi que le transport scolaire fonctionneront normalement à partir du premier jour de classe.



2. Cycle 1

L'inscription de votre enfant à l'éducation précoce est facultative et se fait en printemps avant le commencement de l'année scolaire. Les parents des enfants concernés reçoivent un courrier contenant un formulaire d'inscription de la part de l'administration communale. Une fois inscrit, la fréquentation devrait se faire d'une façon régulière suivant l'horaire choisi. **Seulement les enfants ayant atteint l'âge de 3 ans le 1^{er} septembre de l'année en cours sont admissibles à l'éducation précoce.**

Quels sont les avantages de la fréquentation de l'éducation précoce ? Les avantages d'un enfant fréquentant l'éducation précoce : Votre enfant apprend à communiquer et à jouer avec d'autres enfants (socialisation) ainsi qu'à s'exprimer en langue luxembourgeoise et à développer ses facultés créatrices.

Dès l'âge de 4 ans, l'école est obligatoire. Votre enfant est inscrit d'office à l'école qui correspond à votre lieu de résidence. Sont admissibles au cycle 1.1 tous les enfants ayant atteint l'âge de 4 ans avant le 1^{er} septembre de l'année en cours.

Répartition des classes

Précoce Cycle - 1,0

Bâtiment Jos Wohlfart

10, rue J.-P. Glaesener | L-7370 Lorentzweiler



		
Nuszkowski Astrid		astrid.nuszkowski@education.lu
Toisul Jessica		jessica.toisul@education.lu
Weiler Danielle	33 72 68 861	danielle.weiler@education.lu

		
Mathias Anne		anne.mathias@education.lu
Schroeder Mandy	33 72 68 837	mandy.schroeder@education.lu

Classe mixte (C 1,0, 1,1 & 1,2)

			
	Braun Séverine		severine.braun@education.lu
	Doisy Sophie	33 72 68 838	sophie.doisy@education.lu
	Santos Quaresma Marta		marta.santosquaresma@education.lu



Cycles - 1,1 & 1,2

Bâtiment Jos Wohlfart (extension)

10, rue J.-P. Glaesener | L-7370 Lorentzweiler



			
	Beffort Jill	33 72 68 844	jill.beffort@education.lu
	Flick Fabienne	33 72 68 860	fabienne.flick@education.lu
	Janvier Claude	33 72 68 858	claud.janvier@education.lu
	Moes Lynn	33 72 68 890	lynn.moes@education.lu
	Rausch Vanessa	33 72 68 849	vanessa.rausch@education.lu
	Szturma Nicolas	33 72 68 855	nicolas.szturma@education.lu

Postes surnuméraires

	
Boquet Martine	Morang Michèle



Horaires & surveillances



heure	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
07:45 - 08:05	surveillance	surveillance	surveillance	surveillance	surveillance
08:05 - 12:00	cours	cours	cours	cours	cours
13:50 - 14:00	surveillance		surveillance		surveillance
14:00 - 15:45	cours		cours		cours



3. Cycles 2 – 4 : enseignement fondamental

Bâtiment Ecole fondamentale

2, rue J.P. Glaesener | L-7358 Lorentzweiler

Sont admissibles aux cycles 2-4 les enfants ayant atteint l'âge de 6 ans avant le 1^{er} septembre de l'année en cours.



Cycle - 2

Cycle 2,1			
Jegen Nadine		33 72 68 852	nadine.jegen@education.lu
Weisgerber Mireille		33 72 68 852	mireille.weisgerber@education.lu
Muller Joëlle		33 72 68 867	joelle.muller@education.lu
Vilela Daniela		33 72 68 867	daniela.vilela@education.lu
Nanquette Cathia		33 72 68 865	cathia.nanquette@education.lu

Cycle 2,2			
Ducamp Valérie		33 72 68 853	valerie.ducamp@education.lu
Grandgenet Romy		33 72 68 859	romy.grandgenet@education.lu
Jegen Véronique		33 72 68 846	veronique.jegen@education.lu
Weber Claire		33 72 68 873	claire.weber@education.lu

Cycle - 3

Cycle 3,1			
Regenwetter Pit		33 72 68 847	pit.regenwetter@education.lu
Schmitz Saskia		33 72 68 847	saskia.schmitz@education.lu
Dias Nunes Darcy		33 72 68 870	darcy.dias@education.lu



Cycle
3,2



Centrone-Schmit Yvette	33 72 68 871	yvette.schmit@education.lu
Reinesch Corine	33 72 68 871	corine.reinesch@education.lu
Rohner Myriam	33 72 68 862	myriam.rohner@education.lu
Steffen Nadine	33 72 68 862	nadine.steffen@education.lu
Schoellen Frank	33 72 68 848	frank.schoellen@education.lu



Cycle - 4

Cycle
4,1



Da Silva Barbara	33 72 68 872	barbara.dasilva@education.lu
Pereira Melissa	33 72 68 850	melissa.pereira@education.lu
Thill Sarah	33 72 68 854	sthil18@education.lu

Cycle
4,2



Goethals Anne	33 72 68 869	anne.goethals@education.lu
Blum Laura	33 72 68 874	laura.blum@education.lu
Molitor Björn	33 72 68 874	bjorn.molitor@education.lu

Accueil



Bruck Cindy



Kass Martine

Postes surnuméraires



Berchem Lynn

Molitor Björn

Wiance Annette



Gillander Nathalie

Olinger Michèle



Juncker Alain

Rüsing Sarah



Autres intervenants

i-CN

Thimmesch Carlo

carlo.thimmesch@ifen.lu

Förderteam

Carvalho Dos Santos Matthieu

membre de l'équipe ESEB

matthieu.carvalhodossantos@education.lu

Faber Brigitte

I-EBS et coordinatrice de l'équipe ESEB

brigitte.faber@education.lu

Muller Jil

membre de l'équipe ESEB

jil.muller@education.lu

Peters Pia

membre de l'équipe ESEB

pia.peters@education.lu

Santos Quaresma Marta

membre de l'équipe ESEB

marta.santosquaresma@education.lu

Schummer Lynn

membre de l'équipe ESEB

lynn.schummer@education.lu

Wojsischowski Steve

membre de l'équipe ESEB

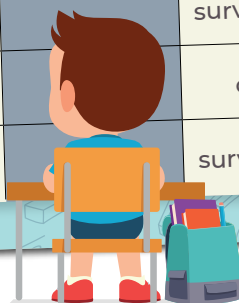
steve.wojsischowski@education.lu



Horaires & surveillances



heure	lundi	martedì	mercredi	jeudi	vendredi
07:35 - 07:55	surveillance	surveillance	surveillance	surveillance	surveillance
07:55 - 10:05	cours	cours	cours	cours	cours
10:05 - 10:20	récréation	récréation	récréation	récréation	récréation
10:20 - 12:05	cours	cours	cours	cours	cours
12:05 - 12:15	surveillance	surveillance	surveillance	surveillance	surveillance
13:50 - 14:00	surveillance		surveillance		surveillance
14:00 - 15:50	cours		cours		cours
15:50 - 16:10	surveillance		surveillance		surveillance



4. L'équipe pédagogique au centre de l'école fondamentale

Une tâche orientée vers l'avenir : Les i-CN (instituteurs spécialisés en compétences numériques) à l'école fondamentale.

Depuis la rentrée 2020, M. Carlo Thimmesch accompagne et soutient notre école en tant qu'instituteur spécialisé en compétences numériques. Sa mission est de conseiller l'école dans la conception et la mise en pratique d'un enseignement et d'un apprentissage se basant sur l'utilisation de technologies numériques et favorisant le développement de compétences clés en lien avec les médias et ces technologies.

D'une manière très concrète, l'i-CN collabore avec le personnel enseignant afin de mettre en œuvre des pratiques pédagogiques innovantes et utiles à l'amélioration des apprentissages aux et par les médias.

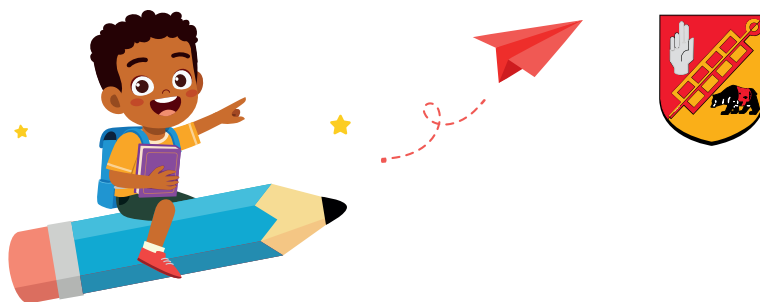
Eine zukunftsorientierte Aufgabe: Einsatz des i-CN (instituteur spécialisé en compétences numériques, Medienberater) in der Grundschule.

Seit Beginn des Schuljahres 2020 begleitet und unterstützt Herr Carlo Thimmesch unsere Schule als i-CN und berät uns beim sicheren, kreativen und verantwortungsvollen Umgang mit den digitalen Medien.

Der Medienberater arbeitet auf ganz praktische Art und Weise mit dem Lehrerteam zusammen, um gemeinsam innovative und zukunftsweisende pädagogische Praktiken zu entwickeln und in den Schulalltag einzuführen.

 carlo.thimmesch@ifen.lu

5. Trajet vers l'école



L'administration communale a mis en place un service de ramassage scolaire coûteux. Elle sollicite vivement les parents à inciter leurs enfants à emprunter le bus scolaire et d'éviter ainsi le transport individuel provoquant des situations dangereuses devant les bâtiments scolaires.

Les enfants se rendant à l'école par le bus scolaire doivent se conformer aux ordres du chauffeur de bus et des surveillantes du transport scolaire. En cas d'inconduite les enfants fautifs pourront être exclus du transport scolaire. Les arrêts de bus sont équipés d'abris pour protéger les enfants des intempéries. Les parents seront tenus d'instruire les enfants afin qu'ils respectent les installations mises à leur disposition.

Les parents sont aussi tenus responsables des dégâts causés aux abris par leurs enfants. Les réparations éventuelles sont à charge des parents.

Les parents des élèves du cycle 1 devront reprendre leurs enfants à l'arrêt de bus. Les enfants pourront rentrer seuls ou avec des frères et sœurs uniquement si les parents ont signé une autorisation écrite. En cas d'absence des parents ou du responsable, l'enfant sera ramené au campus scolaire et déposé à la Maison Relais.

Surveillantes pour le transport scolaire et trajets vers cours sportifs (Pedibus) :

- **FRISCH-KLEPPER** Nadine
- **DOS REIS DIAS COMPARETTO** Benedetta

Pour des raisons écologiques et de santé, les enseignants conseillent fortement aux parents de promouvoir le déplacement à l'école à pied, à vélo ou en bus scolaire (**voir aussi p. 2 et 3**).

L'administration communale a aménagé une zone « **KISS & GO** » afin de garantir la sécurité de tous les élèves dans l'enceinte du complexe scolaire au besoin des parents amenant néanmoins leurs enfants en voiture privée.

Un parvis spécial a été aménagé près de l'école centrale qui permet aux parents d'arrêter brièvement leur voiture – **laisser sortir l'enfant** – et de repartir dans la direction indiquée. Le stationnement dans cette zone est strictement interdit.

Si un enfant a raté le bus après les cours, les parents en seront informés (dans la mesure du possible) et seront priés de venir chercher leur enfant à la Maison Relais.

6. Crèche et Maison Relais

CRECHE ZWergenhaus

12, rue J.-P. Glaesener
L-7358 Lorentzweiler

Exploitant :

Croix-Rouge luxembourgeoise en collaboration avec l'administration communale.

Groupes :

- 4 groupes avec des enfants de **2 mois à 2 ans**
- 4 groupes avec des enfants de **18 mois à 4 ans**

Heures d'ouverture :

du lundi au vendredi
07.00 à 18.30 heures

Fermeture du 21.12.2024 au 05.01.2025 inclus

Fermeture du 02.08.2025 au 17.08.2025 inclus



Responsable de la crèche :

SPELTZ Laura

Groupe 0-2 ans

BRÜCK Noémie (Responsable)

GREGORIUS Kelly (Adjointe)

☎ 26 33 68-1

✉ noemie.bruck@croix-rouge.lu

✉ kelly.gregorius@croix-rouge.lu

Groupe 2-4 ans

WEBER Krishelle (Responsable)

PEREIRA Andrea (Adjointe)

☎ 26 33 68-1

✉ krishelle.weber@croix-rouge.lu

✉ andrea.pereira@croix-rouge.lu



MAISON RELAIS (CYCLE 1)

10, rue J.-P. Glaesener
L-7358 Lorentzweiler
☎ 26 33 68-868

MAISON RELAIS (CYCLES 2-4)

38, rue St. Laurent
L-7370 Lorentzweiler
☎ 26 33 68-920

Exploitant :

Croix-Rouge luxembourgeoise en collaboration avec l'administration communale. Destinée aux enfants de **3 à 12 ans (du cycle 1 au cycle 4)**.

Responsable :

REUTER Fränz

Responsable Cycle 1 : CAMPOS Andreia

Responsable Cycle 2-4 : MADLENER Sarah

Secrétaire :

LAMPERTZ Martine

☎ 26 33 68-920

✉ relais.lorentzweiler@croix-rouge.lu

Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi

07.00 – 19.00 heures en dehors des heures scolaires.

Fermeture du 21.12.2024 au 05.01.2025 inclus

Fermeture du 04.08.2025 au 17.08.2025 inclus.

Le restaurant scolaire de la Maison Relais fonctionnera tous les jours du lundi au vendredi pendant la pause de midi.

Pour les inscriptions et des questions supplémentaires :
veuillez vous adresser à la Maison Relais :

☎ 26 33 68-920.

Le menu du restaurant scolaire peut être consulté sur le site internet : www.croix-rouge.lu/fr/service/maisons-relais-creches/mr-lorentzweiler



CHÈQUE-SERVICE ACCUEIL GUTSCHEINE FÜR KINDERBETREUUNG

Le contrat d'adhésion au *Chèque-Service Accueil* s'adresse aux enfants dès naissance et jusqu'à la fin de l'enseignement fondamental. Pour tous renseignements supplémentaires, veuillez contacter :

Der Vertrag für die *Chèque-Service Accueil* richtet sich an alle Kinder von Geburt an bis zum Ende der Grundschule. Für weitere Informationen, wenden Sie sich bitte an:

Administration communale Gemeindeverwaltung

Bureau de la population / Bürgeramt

☎ 33 72 68 - 701

✉ population@lorentzweiler.lu

📍 87, route de Luxembourg
7373 Lorentzweiler





7. LASEP

“

Horaires

Pour tout renseignement
veuillez vous adresser à :



Pit **REGENWETTER**



pit.regenwetter@education.lu



”



8. La Bicherkabinn à Lorentzweiler

Dans cette ancienne cabine téléphonique, vous pouvez choisir et emmener un livre qui vous intéresse et vous pourrez remettre un livre dont vous n'avez plus besoin.

DIE BÜCHERKABINE IN LORENTZWEILER

In dieser ehemaligen Telefonzelle können Sie sich ein Buch aussuchen und mitnehmen und ein Buch, das Sie nicht mehr brauchen, dort hineinstellen.



9. Santé scolaire

Au cours de sa scolarité, l'état de santé de votre enfant sera surveillé par l'équipe médico-socio-scolaire de l'école.



L'équipe médico-socio-scolaire fonctionne sous l'autorité du médecin scolaire agréé par le Ministère de la Santé. Les examens sont réalisés suivant les dispositions de la loi modifiée du 2 décembre 1987 et du règlement grand-ducal du 24 octobre 2011 portant réglementation de la médecine scolaire. Les examens sont gratuits.

Pour l'enseignement fondamental, les bilans, tests et mesures de dépistage ci-après sont pratiqués chez les élèves des cycles 1.1, 1.2, 2.2, 3.2 et 4.2

- ◆ prise du poids et de la taille
- ◆ analyse sommaire des urines (recherche de glucose, d'albumine et de sang)
- ◆ examen sommaire de l'acuité visuelle, bilan auditif
- ◆ surveillance de la carte de vaccinations
- ◆ bilan de santé assuré par le médecin scolaire
- ◆ en cas de besoin : bilan social

Le médecin scolaire ne propose aucun traitement médical. Si lors des examens, des observations nécessitant un avis médical complémentaire seront faites, la médecine scolaire vous adressera une lettre motivée et vous recommandera de consulter votre médecin de confiance.

Les constatations d'ordre médical sont consignées dans un carnet médical et gérées en toute confidentialité. Ce carnet sera remis aux parents sur demande en fin de scolarité de leur enfant.

Les parents des enfants du cycle 1 sont invités à accompagner leur enfant lors de ces examens.

L'équipe médico-socio-scolaire est à votre disposition pour toute question ayant trait à la santé, l'intégration scolaire et sociale de votre enfant.

Le Service social est à l'écoute des enfants, des parents, des enseignants et de tout autre professionnel concerné.

Le personnel de la Ligue médico-sociale, en collaboration avec la Commune, le Ministère de la Santé et le Ministère de l'Education nationale organise à côté de cette surveillance médico-sociale des activités de promotion de la santé, d'éducation à la santé et de prévention sociale en faveur des élèves de l'enseignement fondamental.

Des conseils personnalisés d'éducation à la santé lors des examens médicaux ont pour objectif de guider votre enfant vers des habitudes de vie saine.



Une consultation diététique gratuite peut être offerte en cas de besoin.

La surveillance médicale est complétée par d'autres examens, faits par des services spécialisés :

- au premier cycle : dépistage des troubles visuels par le service d'orthoptie et de pléoptie du Ministère de la Santé, dépistage des troubles auditifs par le service d'audiophonologie du Ministère de la Santé
- Les examens bucco-dentaires sont réalisés annuellement par un dentiste

L'équipe médico-socio-scolaire collabore étroitement dans le respect du secret professionnel avec le personnel de l'enseignement scolaire et de la direction de région, de l'administration communale et des services spécialisés du Ministère de l'Education Nationale notamment :

- Commissions d'inclusion (CI et CNI)
- Les équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB)
- 9 centres de compétences en faveur de l'inclusion scolaire à voir :
 - ◆ le Centre de logopédie ;
 - ◆ le Centre pour le développement des compétences relatives à la vue (actuel Institut pour déficients visuels) ;
 - ◆ le Centre pour le développement moteur (actuel Institut pour infirmes moteurs cérébraux) ;
 - ◆ le Centre pour le développement intellectuel (regroupant les Centres d'éducation différenciée) ;
 - ◆ le Centre pour le développement des enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme (actuel Institut pour enfants autistes et psychotiques).
 - ◆ le Centre pour le développement des apprentissages « Grand-Duchesse Maria Teresa », pour les élèves souffrant de dyslexie, de dyscalculie, de dyspraxie ...
 - ◆ le Centre pour enfants et jeunes à haut potentiel, pour les élèves dits « surdoués » ou intellectuellement précoces
 - ◆ le Centre pour le développement socio-émotionnel, pour les élèves souffrant de troubles du comportement et
 - ◆ l'Agence pour la transition vers une vie autonome, pour accompagner et soutenir les jeunes et leurs parents lors des nouvelles étapes qui s'annoncent dans la vie active.
- Autres services spécialisés



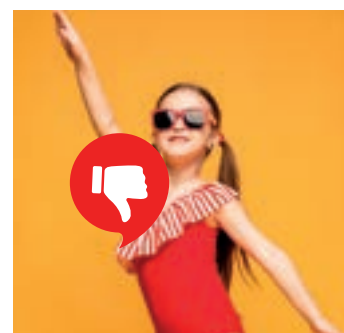
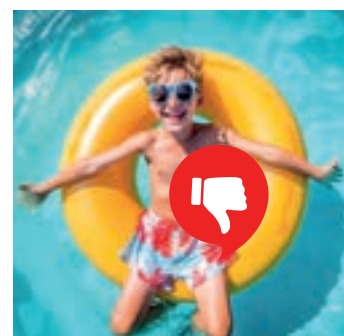
GUIDE PRATIQUE 24►25



FR - Pour garantir une qualité d'eau hygiénique irréprochable, le ministère de la Santé recommande des maillots de bain adaptés. Les shorts ainsi que les maillots de bain avec des décorations supplémentaires sont interdits.

DE - Um eine hygienisch einwandfreie Wasserqualität zu gewährleisten, empfiehlt das Gesundheitsministerium eng anliegende Badeanzüge. Shorts sowie Badeanzüge mit zusätzlichen Verzierungen sind verboten.

EN - To ensure hygienic water quality, the Ministry of Health recommends tight-fitting swimwear. Shorts and swimwear with extra decoration are not permitted.



FR - Pour éviter les blessures et garantir la sécurité, les bijoux tels que les bracelets, montres, boucles d'oreilles, colliers, etc. ne sont pas autorisés.

DE - Um Verletzungen zu vermeiden und die Sicherheit zu gewährleisten, sind Schmuckstücke wie Armbänder, Uhren, Ohrringe, Ketten usw. nicht gestattet.

EN - To prevent injuries and ensure safety, jewelry such as bracelets, watches, earrings, necklaces, etc. is not allowed.



FR - Wir empfehlen auch auf hautnahliegende Ohringe sowie Ohrstecker zu verzichten, dies um Verletzungen zu vermeiden.

DE - Nous recommandons de ne pas porter de boucles d'oreilles ou de clous d'oreilles même si ils sont près de la peau afin d'éviter les blessures.

EN - We also recommend avoiding earrings and studs that are close to the skin to avoid injuries.



FR - Les bonnets en tissu sont tolérés jusqu'au cycle 2.2. Nous recommandons néanmoins les bonnets en silicone ou en latex pour éviter que les cheveux longs ne gênent le visage.

DE - Stoffkappen sind bis zum Zyklus 2.2 erlaubt. Wir empfehlen jedoch Silikon- oder Latexbadekappen, um zu verhindern, dass lange Haare im Gesicht stören.

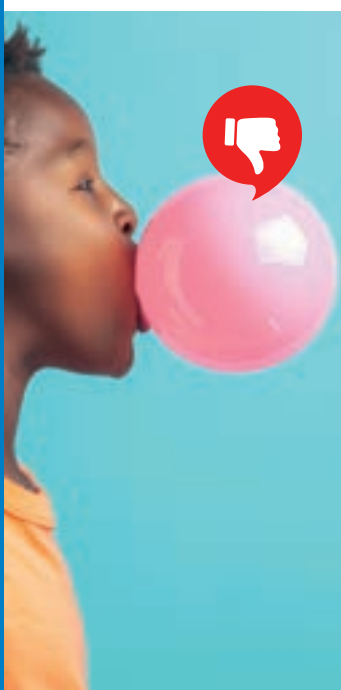
EN - Fabric caps are allowed up to cycle 2.2. However, we recommend silicone or latex swim caps to prevent long hair from getting in the face.



FR - Les lunettes de natation font également partie de la natation sportive. Les lunettes de plongée ne sont pas autorisées dans les cours de natation, car elles couvrent le nez et pourraient gêner l'apprentissage de la technique de respiration.

DE - Zum Schwimmsport gehört auch die Schwimmbrille. Taucherbrillen sind im Schwimmunterricht nicht erlaubt, da sie die Nase bedecken und das Erlernen der Atemtechnik stören könnten.

EN - Swimming goggles are also part of swimming. Diving goggles are not permitted in swimming lessons as they cover the nose and could interfere with learning the breathing technique.



FR - À l'extérieur - Les chewing-gums doivent être jetés à la poubelle avant d'entrer dans la piscine.

DE - Im Außenbereich - Kaugummis müssen vor Betreten des Schwimmbads im Mülleimer entsorgt werden.

EN - In the outdoor area - Chewing gum must be disposed of in the trash bin before entering the swimming pool.



FR - Dans les vestiaires

- Chaque enfant utilise un casier personnel où il range tous ses vêtements (y compris le gilet, le manteau, la veste, etc.).
- Les objets de valeur n'ont pas leur place dans la piscine et devraient être confiés au responsable de la classe. La PIDAL n'assume aucune responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeur.

DE - In den Umkleiden

- Jedes Kind benutzt einen eigenen Kleiderschrank, in dem es seine gesamte Kleidung (inklusive Weste, Mantel, Jacke, usw.) unterbringt.
- Wertgegenstände haben im Schwimmbad nichts verloren und sollten dem Klassenverantwortlichen anvertraut werden. Die PIDAL übernimmt keine Verantwortung im Falle von Verlust oder Diebstahl von Wertgegenständen.

EN - In the changing Rooms

- Each child uses their own locker to store all their clothing (including vests, coats, jackets, etc.).
- Valuables have no place in the swimming pool and should be entrusted to the class supervisor. PIDAL takes no responsibility in case of loss or theft of valuables.



FR - Dans les douches

- Chaque enfant doit se laver de la tête aux pieds avec du savon et ensuite se rincer soigneusement (y compris les cheveux).
- Pour gagner du temps, les enfants devraient se savonner au milieu de la salle de douche afin que d'autres enfants puissent utiliser les douches.
- En quittant la piscine, les enfants doivent se rincer (y compris les cheveux) pour éliminer les produits de traitement de l'eau, comme le chlore. Pour éviter d'irriter la peau inutilement, il ne faut pas utiliser de savon.

DE - In den Duschen

- Jedes Kind muss sich von Kopf bis Fuß mit Seife waschen und danach gründlich abduschen (einschließlich der Haare).
- Um Zeit zu sparen, sollten die Kinder sich in der Mitte des Duschraums einseifen, damit andere Kinder die Duschen benutzen können.



- Beim Verlassen des Schwimmbads sollten sich die Kinder abduschen (einschließlich der Haare), um die Wasseraufbereitungsmittel wie z.B. Chlor vom Körper zu entfernen. Um die Haut nicht unnötig zu reizen, sollte auf Seife verzichtet werden.

EN - In the showers

- Each child must wash from head to toe with soap and then rinse thoroughly (including hair).
- To save time, children should soap themselves in the middle of the shower room so that other children can use the showers.
- Upon leaving the swimming pool, the children should rinse off (including hair) to remove water treatment chemicals such as chlorine from their bodies. To avoid unnecessary skin irritation, soap should not be used.



FR - Dans la piscine

Après avoir quitté les douches, les enfants se rendent à leurs zones assignées dans les bassins (sans courir) et attendent les instructions du maître-nageur et du responsable de la classe en dehors du bassin.

DE - Im Schwimmbad

Nach dem Verlassen der Duschen begeben sich die Kinder zu ihren zugewiesenen Teilen der Becken (ohne zu laufen) und warten dort außerhalb des Schwimmbeckens auf Anweisungen des Schwimmlehrers und des Klassenverantwortlichen.

EN - In the swimming pool

After leaving the showers, the children should go to their assigned areas of the pools (without running) where they wait outside the swimming pool for instructions from the swimming instructor and the class supervisor.



PIDALpool

37, rue des Prés
L-7246 Helmsange

T. +352 33 91 72 – 1
F. +352 33 21 40
E. info@pidal.lu

www.pidal.lu

Follow us:   / [pidal.lu](https://www.facebook.com/pidal.lu)



10. Horaire transport scolaire

École Lorentzweiler C1-C4

Bus 1 Aller	Matin	Après-midi	Bus 1 Retour	Matin	Après-midi
Hünsdorf, Église	07:30	13:30	Lorentzweiler, Complexe J. Wohlfart C1	12:05	15:50
Hünsdorf, rue Alsbich	07:32	13:32	Lorentzweiler, Complexe Scolaire C2-C4	12:10	15:55
Lorentzweiler, Complexe Scolaire C2-C4	07:40	-	Helmdange école	12:15	16:00
Helmdange, école	07:42	13:40	Bofferdange, Cité Roger Schmitz	12:20	16:05
Bofferdange, Cité Roger Schmitz	07:44	13:45	Hünsdorf église	12:25	16:15
Lorentzweiler, Complexe Scolaire C2-C4	07:50	13:52	Hünsdorf, rue Alsbich	12:27	16:17
Lorentzweiler, Complexe J. Wohlfart C1	07:55	13:55			

Helmdange : Les enfants habitant la partie inférieure de la rue de Helmdange et la rte de Luxembourg sont priés d'utiliser le bus 1.

Bus 2 Aller	Matin	Après-midi
Asselscheuer	07:27	13:30
Blaschette, rue du Grünewald	07:29	13:32
Blaschette, rue de Wormeldange	07:31	13:34
Blaschette, op Reilend	07:33	13:36
Blaschette, rue de Fischbach	07:35	13:38
Lorentzweiler, Complexe Scolaire C2-C4	07:40	-
Lorentzweiler, An der Kleck	07:42	13:43
Helmdange, rue Schumann	07:45	13:47
Lorentzweiler, rue Colbert	07:47	13:49
Lorentzweiler, Complexe Scolaire C2-C4	07:50	13:52
Lorentzweiler, Complexe J. Wohlfart C1	07:55	13:55
Bus 2 Retour	Matin	Après-midi
Lorentzweiler, Complexe J. Wohlfart C1	12:05	15:50
Lorentzweiler, Complexe Scolaire C2-C4	12:10	15:55
Lorentzweiler, An der Kleck	12:12	15:57
Helmdange, rue Schumann	12:16	16:01
Lorentzweiler, rue Colbert	12:18	16:03
Blaschette, op Reilend	12:24	16:10
Blaschette, rue de Fischbach	12:26	16:12
Asselscheuer	12:29	16:14
Blaschette, rue du Grünewald	12:31	16:16
Blaschette, rue de Wormeldange	12:33	16:18

Helmdange: Les enfants habitant la partie supérieure de la rue de Helmdange, rue du Bois, Im Gehr et la rue J.F. Kennedy sont priés d'utiliser le bus 2.

11. Calendrier saison 2024-2025

L'année scolaire commence au Grand-Duché de Luxembourg le lundi **16 septembre 2024** et finit le mardi **15 juillet 2025**.

Le congé de la Toussaint commence le samedi **26 octobre 2024** et finit le dimanche **3 novembre 2024**.

* Les classes de l'école fondamentale chôment le vendredi **6 décembre 2024**, jour de la **St. Nicolas**.

Les vacances de Noël commencent le samedi **21 décembre 2024** et finissent le **dimanche 5 janvier 2025**.

Le congé de Carnaval commence le samedi **15 février 2025** et finit le dimanche **23 février 2025**.

Les vacances de Pâques commencent le samedi **5 avril 2025** et finissent le dimanche **20 avril 2025**.

Jour férié légal du Lundi de Pâques : le lundi **21 avril 2025**.

Jour férié légal pour le jeudi **1^{er} mai 2025** jour du travail.

Jour férié légal de la Journée de l'Europe : le vendredi **9 mai 2025**.

Le congé de la Pentecôte commence le samedi **24 mai 2025** et finit le dimanche **1^{er} juin 2025**.

Jour férié légal pour lundi le **9 juin 2025** **Lundi de Pentecôte**.

Jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc : le lundi **23 juin 2025**.

Les vacances d'été commencent le mercredi **16 juillet 2025** et finissent le dimanche **14 septembre 2025**.



12. Bicherbus

HELM DANGE

142, Route de Luxembourg • Jugendhaus

Mercredi • 15:20 - 15:50



25.09.2024 • 16.10.2024 • 06.11.2024 • 27.11.2024
18.12.2024 • 22.01.2025 • 12.02.2025

Les dates suivantes pour 2025 seront publiées dans le calendrier écologique.

Déi weider Datumer fir 2025 ginn am ökologesche Kalenner publizéiert.



13. Représentants, comités et commissions



Représentants des parents d'élèves

L'élection des représentants des parents d'élèves à l'école a lieu tous les deux ans au mois d'octobre, à une date fixée par le président du comité d'école, ou à défaut, par le responsable d'école.

Le rôle principal des RPE, c'est d'être l'intermédiaire entre les parents d'élèves, le corps enseignant et la commune. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site internet de notre école portal.education.lu/lorentzweiler

Sur convocation du président du comité d'école ainsi que chaque fois qu'ils en font la demande, les représentants des parents se réunissent avec le comité d'école.

Selon la loi, il y a obligation d'organiser au moins trois réunions par année scolaire.



Comité d'école

Le comité d'école a les missions suivantes :

- élaborer une proposition d'organisation de l'école
- élaborer un plan de réussite scolaire et participer à son évaluation
- élaborer une proposition sur la répartition du budget de fonctionnement alloué à l'école
- donner son avis sur toute question qui concerne le personnel de l'école ou sur lequel la commission scolaire le consulte
- déterminer les besoins en formation continue du personnel
- organiser la gestion du matériel didactique et informatique de l'école
- approuver l'utilisation du matériel didactique



Chaque comité d'école est composé de 3 membres au moins et de 9 membres au plus dont au moins deux tiers des instituteurs. Les membres du comité sont élus par et parmi les membres du personnel de l'école, avant la fin de l'année scolaire. Le ministre nomme le président d'école parmi les instituteurs membres du comité et sur proposition de ce dernier.

La durée des mandats, qui sont renouvelables, est de 5 années.

Membres du comité d'école

JEGEN Nadine (présidente)	nadine.jegen@education.lu 📞 33 72 68 888
JEGEN Véronique	veronique.jegen@education.lu
JUNCKER Alain	alain.juncker@education.lu
MULLER Joëlle	joelle.muller@education.lu
REGENWETTER Pit	pit.regenwetter@education.lu
REINESCH Corine	corine.reinesch@education.lu
SCHOELLEN Frank	frank.schoellen@education.lu
SZTURMA Nicolas	nicolas.szurma@education.lu
WIANCE Annette	annette.wiance@education.lu





14. Absences et discipline

Téléphones portables, baladeurs multimedia, Game-Boy, PSP, appareils photo, ...



Afin de garantir le bon fonctionnement de la vie scolaire, les smart watches, les téléphones portables, baladeurs, appareils photo etc. sont autorisés aux élèves sous réserve :

- d'être déconnectés pendant les heures de classe (7:55 – 12:05 h et de 14:00 – 15:50 h)
- d'être déconnectés dans l'enceinte des bâtiments et de la cour de récréation (avant et après les cours, pendant la récréation)

Toute manipulation des autres fonctions (SMS, calculatrice, montre, jeux, connexion à des services multimédias, prise de photos, smart watches ...) est strictement interdite.

Concernant les dérives telles que téléchargement, visionnement, diffusion d'images violentes et/ou à caractère pornographique, une poursuite judiciaire sera entamée.

En cas de non-observation de ce règlement, le matériel électronique portable sera confisqué pour n'être remis qu'au tuteur légal de l'enfant. Le tuteur devra se présenter auprès du titulaire de classe.

En cas de récidive, l'appareil sera saisi jusqu'à la fin du trimestre en cours, mais au minimum pour une période de trois semaines.

L'école de Lorentzweiler décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou endommagement d'appareils électroniques portables.

Règles d'ordre interne à respecter par les élèves et les parents

a) Bâtiment Jos Wohlfart (cycle 1)

1. ne pas quitter le complexe scolaire pendant les heures de classe.
2. respecter les horaires de classe (ponctualité !)
3. Lors de la surveillance, avant et après les cours, les enfants doivent rester impérativement à l'intérieur de la cour de récréation.
4. Il est interdit de circuler dans les salles de classe en dehors des heures de classe.
5. règlement dans la cour de récréation :
bonhomme rouge : interdiction de circuler sur la pelouse, dans le sable et sur le toboggan.
bonhomme vert : toute l'aire de jeu est accessible.
6. Le matériel de jeu se trouvant dans le hall n'est pas destiné à être utilisé avant et après les heures de classe.
7. respecter la nature et l'environnement : les déchets sont à jeter à la poubelle et les plantations et arbres ne doivent pas être endommagés.
8. respecter les ordres des enseignants.
9. La cour de récréation ainsi que le bâtiment Jos Wohlfart sont des espaces non-fumeurs.
10. Les chiens sont strictement interdits dans la cour de récréation et à l'intérieur du bâtiment Jos Wohlfart.

b) Bâtiment Ecole Centrale (cycles 2-4)

1. ne pas quitter le complexe scolaire pendant les heures de classe.
2. respecter les horaires de classe (ponctualité !)
3. ne pas utiliser de vélos, rollers, kick-boards ... pendant les heures d'école.
4. ne pas ramener d'objets dangereux (couteaux de poche, pétards, laser-pointer ...) à l'école. Pendant les récréations il faut rester impérativement à l'intérieur de la cour de récréation. Il ne faut pas circuler dans les bâtiments scolaires.



5. respecter la nature et l'environnement : les déchets sont à jeter à la poubelle et les plantations et arbres ne doivent pas être endommagés.
6. respecter les ordres des enseignants.
7. La cour de récréation ainsi que le bâtiment Ecole Centrale sont des espaces non-fumeurs.
8. Les chiens sont strictement interdits dans la cour de récréation et à l'intérieur du bâtiment.

Chaque élève inscrit aux cycles 1-4 de l'enseignement fondamental est soumis à l'obligation scolaire. Les parents sont tenus à excuser leur enfant en cas d'absence. Même les parents des élèves, fréquentant l'éducation précoce non soumise à l'obligation scolaire, sont priés d'excuser leurs enfants en cas d'absence.

En cas d'absence, les parents sont priés d'informer l'enseignant en téléphonant en classe avant 8:15 heures.

Sont considérées en général comme excuses légitimes de l'absence de l'enfant : la maladie ou d'importants événements de famille.

En cas de maladie d'un enfant ne dépassant pas trois jours de classe ou en cas d'empêchement pour une raison valable de se rendre en classe, les parents sont tenus de prévenir aussitôt le titulaire de classe à l'école. L'élève remet, dès la première leçon de retour, une excuse écrite des parents, datée et signée, et ceci dans l'intérêt du contrôle des absences des enfants. (voir le modèle d'excuse à la page suivante).

Les élèves des cycles 1-4 profitent d'un cours de natation à la piscine de Walferdange (PIDAL). Une absence qui dépasse trois cours consécutifs de natation devra être excusée par un certificat médical. Une surveillance est assurée dans le bâtiment scolaire pour les enfants qui ne participent pas au cours de natation.

Le titulaire a le droit de refuser une excuse (inscription d'une absence excusée / non-excusee sur le bilan de l'enfant) et de demander un certificat médical.

L'avis téléphonique ne remplace pas l'excuse écrite qui est une pièce officielle indispensable que les enseignants sont tenus d'exiger après chaque absence.

A partir du **4^e jour d'absence**, un certificat médical est à présenter au titulaire de classe.

Des **dispenses de fréquentation scolaire** peuvent être accordées sur demande motivée et écrite des parents.

Les dispenses sont accordées :

- par le titulaire de classe pour une durée ne dépassant pas une journée
- par le président du comité d'école pour une durée ne dépassant pas 5 jours consécutifs.
- Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

Un certificat médical est à remettre obligatoirement au titulaire de classe en cas d'absence pour raisons médicales.

En cas de toute autre absence indispensable et nécessaire, une demande motivée est à remettre au président du comité d'école au plus tard 5 jours ouvrables avant l'absence.

Aucune dispense de fréquentation scolaire ne peut être accordée pour des voyages et excursions privés.

Pour des informations plus détaillées veuillez consulter la loi du 06 février 2009 sur l'enseignement fondamental (Mémorial A N° 20 du 16.02.2009).





Absence de votre enfant

Au cas où votre enfant ne peut pas fréquenter l'école, vous pouvez utiliser le modèle d'excuse suivant.

Ofwiesenheet vum ärem Kand

Am Fall wou äert Kand net um Schoulunterricht kann deelhuefen, kennt dir dëse Modell vun Entschëllegung benotzen.

EXCUSE	
Nom de l'élève :	
Madame, Monsieur, Je soussigné(e) _____ _____ _____ (Signature)	vous prie de bien vouloir excuser l'absence de mon enfant du _____ au _____ inclus à cause de _____ _____ Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués. _____, le _____ (Lieu) (Date)

ENTSCHËLLEGUNG	
Numm vum Kand:	
Madame, Monsieur, Ech, _____ _____ _____ (Ënnerschrëft)	biedenlech d'Ofwiesenheet vum mengem Kand vum _____ bis den _____ nach mat wéinst _____ _____ ze entschëllegen. Mat beschte Gréiss, _____, den _____ (Uertschaft) (Datum)



Action



ReUse - Vacances

Een zweet Liewen fir Ä
Valisen, Poschen a
Rucksäck

Une deuxième vie pour
vos valises, sacoches et
sacs à dos



Action



ReUse - School

Een zweet Liewen fir Ä
Schoulsaachen a
Schreiwmaterial

Une deuxième vie pour
vos affaires scolaires





15. Règlement

Règlement grand-ducal du 7 mai 2009 concernant les règles de conduite et l'ordre intérieur communs à toutes les écoles.

Mém. A-98 du 14.5.2009, p. 1470

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau ;

Vu la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental ;

Vu l'avis de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics ;

Notre Conseil d'État entendu ;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et après délibération du Gouvernement en Conseil ;

Arrêtons :

Art. 1^{er}. Chaque école est une communauté qui comprend les élèves, le personnel de l'école, tel que défini au point 13 de l'article 2 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental, ainsi que les parents d'élèves.

Le personnel de l'école veille à susciter un climat scolaire qui favorise un esprit de camaraderie et de solidarité auprès des élèves et qui les engage à témoigner égards et respect aux personnes avec lesquelles ils entrent en contact. L'action éducative du personnel de l'école complète celle des parents et nécessite leur collaboration.

Dans l'intérêt d'un bon fonctionnement de la communauté scolaire, l'accès à l'école des parents d'élèves peut être précisé par le règlement d'ordre intérieur complémentaire de l'école dont l'élaboration est régie par l'article 6 du présent règlement.

Art. 2. Tous les membres de la communauté scolaire se conforment aux dispositions prises dans l'intérêt de l'ordre et de la sécurité. Ils font preuve de ponctualité, de respect et de bonne tenue.

Ils s'abstiennent de tout comportement susceptible de déranger le bon fonctionnement des activités scolaires et périscolaires, ainsi que de tout acte de violence physique ou psychique.

L'enregistrement de sons et d'images est interdit dans l'enceinte de l'école, sauf à des fins pédagogiques. Pour tout autre enregistrement, l'autorisation préalable des parents des élèves et des autorités communales ou du ministre, ayant l'Éducation nationale dans ses attributions, est requise.

Les téléphones portables des élèves sont éteints pendant le temps de classe, pendant les récréations, et à l'intérieur des bâtiments scolaires. En dehors des restrictions énumérées ci-dessus, l'utilisation, de quelle que fonction que ce soit, d'un téléphone portable ne peut se faire que dans le respect le plus strict vis-à-vis des autres membres de la communauté scolaire. L'utilisation d'un téléphone portable par les membres du personnel de l'école pendant leur temps de service est limitée au seul usage professionnel.

Art. 3. La tenue vestimentaire de tous les membres de la communauté scolaire doit être correcte. Des tenues spéciales peuvent être prescrites pour certains cours, notamment les cours d'éducation sportive, d'éducation artistique et les séances de travaux manuels et de travaux pratiques.

Art. 4. Tous les membres de la communauté scolaire sont tenus de respecter le règlement d'ordre intérieur. Les manquements de la part des élèves au règlement d'ordre intérieur peuvent faire l'objet d'une punition. Toute punition doit être individuelle et proportionnelle au manquement. Elle doit être expliquée à l'élève et les parents en sont informés.

La punition peut consister soit dans un rappel à l'ordre ou un blâme, soit dans un travail supplémentaire d'un intérêt éducatif. Les punitions collectives sont prohibées.

Les châtiments corporels sont interdits.

Art. 5. Les élèves sont sous la surveillance du titulaire ou des intervenants respectifs durant les heures de classe; un plan de surveillance, établi par le comité d'école, renseigne sur la présence de surveillants durant les 10 minutes avant le début des cours ainsi qu'après les cours et pendant les récréations. Ce plan de surveillance fait partie intégrante de l'organisation scolaire adoptée par le conseil communal ou le comité du syndicat scolaire.

Art. 6. Le comité d'école ensemble avec les représentants des parents d'élèves peut en outre élaborer un règlement d'ordre intérieur complémentaire ayant notamment pour objet de fixer des règles spécifiques concernant le déroulement et la surveillance d'activités scolaires et périscolaires.

Chaque règlement d'ordre intérieur complémentaire est soumis à l'approbation du conseil communal ou du comité du syndicat scolaire après avis de la commission scolaire et de l'inspecteur d'arrondissement.

Art. 7. Le règlement d'ordre intérieur en vigueur doit être affiché à un endroit visible de l'école. Un exemplaire doit être communiqué au personnel de l'école ainsi qu'aux parents lors de l'entrée à l'école de leur enfant. Il en est de même, le cas échéant, du règlement d'ordre intérieur complémentaire ainsi que de toute modification apportée ultérieurement à l'un ou l'autre règlement.

Art. 8. L'accès à l'enceinte de l'école pour toute personne ne faisant pas partie de la communauté scolaire ou n'exerçant pas, au sein de l'école, une mission prévue par la loi est soumis à l'autorisation préalable du bourgmestre.

Art. 9. Le présent règlement grand-ducal entre en vigueur à partir de l'année scolaire 2009/2010.

Art. 10. Notre Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle est chargée de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Mémorial.



Centre pour
le développement
moteur



Mir, Psychomotoriker an Ergotherapeuten aus der Sektion 2 vum „Centre pour le développement moteur“ (CDM) bekëmmen eis ëm Fréierkennung vu motoreschen Defiziter an sinn do fir d'motoresch Fäegkeeten bei den Kanner aus dem Cycle 1.2. ze ënnerstëtzen.

D'motoresch Fäegkeeten sinn eng wichteg Viraussetzung fir de schoulmotoreschen Erausforderungen gewuess ze sinn.

D'Kollaboratioun mat den Elteren an dem ganzen Schoulpersonal ass och e wichtigen Deel vun eisem Handeln fir dem Kand eng Ënnerstëtzung ubidden ze kënnen. Nieft enger eventueller motorescher Fördderung gëtt dem Kand seng Perséinlechkeetsentwécklung positiv ënnerstëtzt. Dës Ënnerstëtzung (Begleedung & Fördderung) baséiert sech op d'Stärken an d'Interessen vum Kand.

Wéi gi mir vir?

- Info-Blat fir d'Elteren (Cycle 1.2.) am Ufank vum Schouljoer
- Observatiounen an der Schoul (Motoreschen Dépistage bestoend aus 14 motoreschen Übungen)

Wat kucke mir?

- Grobmotorik (Gläichgewicht, verschidden Koordinatiounen, ...)
- Handmotorik (schneiden, molen, pechen, ...)

Am Fall wou d'Kand kéint vun eiser präventiver Aarbecht profitéieren:

- Austausch mat den Elteren an mam Schoulpersonal
- Mam Accord vun den Elteren proposéieren mir eng präventiv Fördderung an der Motorik (Individuell oder am Grupp)

Käschten?

- Dëse Service gëtt finanziert vum Ministère de l'Éducation nationale



Wir, Psychomotoriker und Ergotherapeuten der Sektion 2 des „Centre pour le développement moteur“ (CDM), sind zuständig für die systematische Früherkennung motorischer Auffälligkeiten und der dazugehörigen Förderung der Kinder aus dem Zyklus 1.2.

Altersgerecht entwickelte motorische Fähigkeiten sind eine wichtige Voraussetzung um die motorischen Herausforderungen in der Schule zu meistern.

Auch die Zusammenarbeit mit den Eltern und der Schule stellt einen wichtigen Teil unseres Handelns dar, um dem Kind unsere Unterstützung anbieten zu können. Neben einer möglichen motorischen Unterstützung wird auch die Persönlichkeitsentwicklung positiv beeinflusst. Unsere Förderung orientiert sich an den Stärken und Interessen der Kinder.

Wie gehen wir vor?

- Informationsblatt für die Eltern (Zyklus 1.2) zu Beginn des Schuljahres
- Beobachtungen in der Schule (motorische Früherkennung bestehend aus 14 motorischen Übungen)

Was beobachten wir?

- Grobmotorik (Gleichgewicht, allgemeine Koordination, ...)
- Feinmotorik (Schneiden, Malen, Kleben, ...)

Im Falle einer präventiven Unterstützung werden die folgenden Schritte vorgeschlagen:

- Austausch mit den Eltern und dem Schulpersonal
- Mit dem Einverständnis der Eltern bieten wir eine präventive motorische Förderung an (individuell oder in der Gruppe).

Was sind die Kosten?

- Unser Angebot wird durch das „Ministerium für Bildung, Kinder und Jugend“ finanziert und ist daher kostenlos.



Nous, psychomotriciens et ergothérapeutes de la section 2 du Centre pour le développement moteur (CDM), sommes responsables du dépistage systématique des difficultés motrices et offrons un soutien moteur aux enfants du cycle 1.2. Afin de relever les défis moteurs de l'école, il est important que les compétences motrices soient appropriées à l'âge développemental.

La coopération avec les parents et l'ensemble du personnel de l'école constitue également une part importante de nos activités de soutien à l'enfant. En plus du soutien moteur possible, le développement de la personnalité est également influencé positivement. Notre soutien est basé sur les forces et les intérêts des enfants.

Comment procéder?

- Fiche d'information pour les parents (cycle 1.2) au début de l'année scolaire
- Observations à l'école (dépistage consistant en 14 exercices moteurs)

Qu'observons-nous?

- Motricité globale (équilibre, coordination générale, ...)
- Motricité fine (couper, colorier, coller, ...)

En cas de soutien préventif, les étapes suivantes sont proposées:

- Échange avec les parents et le personnel de l'école.
- Avec le consentement des parents, nous proposons un soutien moteur préventif (individuel ou en groupe).

Quels sont les coûts?

Notre offre est financée par le « Ministère de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse » et elle est donc gratuite.

Centre pour le développement moteur

1, place Thomas Edison | L-1483 STRASSEN

Tél.: (352) 44 65 65-1 | Fax: (352) 44 22 89

www.cc-cdm.lu



16. L'enseignement fondamental

Spécificités

- âge des enfants : 3 à 12 ans
- 9 années de scolarisation réparties sur quatre cycles d'apprentissage
- tout enfant habitant le Luxembourg âgé de 4 ans révolus avant le 1^{er} septembre doit fréquenter l'école fondamentale
 - le cycle 1 (3 à 4 ans)
l'éducation précoce est facultative
 - le cycle 1.1. & 1.2 (4 à 6 ans)
 - les cycles 2 à 4 (6 à 12 ans)
- organisent les mesures d'inclusion scolaire ;
- suivent la mise en œuvre des plans de développement de l'établissement scolaire ;
- déterminent les priorités en matière de développement professionnel des acteurs, notamment en vue de l'établissement d'une collaboration effective et confiante entre les écoles et les structures d'éducation et d'accueil du secteur non formel.

Lorentzweiler fait partie de la Direction de Mersch (dr 12)

qui englobe également les communes de :

- Bissen,
- Fischbach,
- Larochette,
- Lintgen,
- Mersch,
- Nommern,
- Steinsel,
- Walferdange

Les directions de l'enseignement fondamental

Les différentes missions :

- la gestion administrative et la surveillance pédagogique des écoles de leur région ;
- la consultation et l'accompagnement des professionnels ;
- l'insertion professionnelle des jeunes enseignants et éducateurs ;
- la gestion des relations entre le personnel enseignant à l'intérieur des écoles et les relations des domaines école-élève et école-parents.

Après concertation avec les présidents des comités d'écoles, les directions de l'enseignement fondamental :



17. Direction de l'Enseignement fondamental – Région 12 Mersch

La Direction de l'enseignement fondamental de la Région 12 Mersch est dirigée par une équipe composée d'une directrice et de deux directeurs adjoints..

La directrice exerce la fonction de chef hiérarchique du personnel enseignant, socio-éducatif et administratif. Elle représente le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse dans la région, assurant ainsi un lien direct entre le ministère et les établissements scolaires locaux..

L'équipe de direction a pour mission de garantir le bon fonctionnement des écoles de la région. Cela inclut la gestion administrative et la supervision pédagogique. Elle soutient également le personnel enseignant et socio-éducatif sur les questions pédagogiques et veille à leur insertion professionnelle. Par ailleurs, la direction joue un rôle crucial dans la communication et le réseautage avec tous les partenaires scolaires.

Au sein de la direction de l'enseignement fondamental de Mersch, une directrice adjointe est spécifiquement chargée de la prise en charge des élèves à besoins spécifiques. Elle préside la Commission d'inclusion, assurant ainsi une attention particulière et adaptée aux élèves nécessitant un soutien additionnel pour leur éducation.

Cette organisation permet de répondre aux besoins diversifiés des élèves et de soutenir efficacement le personnel éducatif, tout en garantissant une gestion administrative rigoureuse et une communication fluide avec toutes les parties prenantes du secteur éducatif.

D' Direktioun vum Enseignement fondamental vun der Region 12 Miersch gëtt vun engem Team geleet, dat aus enger Directrice, enger Directrice adjointe an engem Directeur adjoint besteet..

D' Directrice huet d'Funktioon als hierarchesch Chefin vum Léierpersonal, sozio-edukativen an administrative Personal. Si representéiert de Minister fir Educatioun, Kanner a Jugend an der Region an assuréiert esou en direkte Lien tëscht dem Ministère an de lokale Schoulen..

D'Direktiounsteam huet d'Missioun, de gudde Fonctionnement vun de Schoulen an der Region ze garantéieren. Dëst ëmfaasst d'administrativ Gestiou an d'pedagogesch Iwwerwaachung. Dobäi ënnerstëtzt Si och d'Léierpersonal an d'sozio-edukatiivt Personal bei pedagogesch Froen an assuréiert hir beruflech Integratioun. Donieft spillt d'Direktioun och eng wichteg Roll an der Kommunikatioun an der Vernetzung mat alle schoulesche Partneren.

An der Direktioun vum Enseignement Fondamental vu Miersch ass eng stellvertredend Directrice adjointe chargéiert fir eng adäquat Betreierung vun de Schüler mat spezifesch Besoinen ze garantéieren. Si presidéiert d'Inclusiounskommissioun a suergt esou och fir eng besonnesch an ugepasste Betreierung vun de Schüler, déi zousätzlech Ënnerstëtzung fir hir Ausbildung brauchen.

Dës Organisatioun erméiglecht et, op déi verschidde Besoine vun de Schüler anzegoen an d'Léierpersonal z'ënnerstëtzen, während se eng efficace administrativ Gestiou an eng fléissend Kommunikatioun mat allen Acteuren am Educatiounssektor garantéiert..



Mike Hecker
Directeur adjoint

Romaine Theisen
Directrice

Carole Maisch
Directrice adjointe

Contact / Kontakt:

Direction de l'Enseignement fondamental

Région Mersch

Siège principal Mersch

5, rue des Prés
L-7561 Mersch

☎ (+352) 247-55810

✉ direction.mersch@men.lu
secretariat.mersch@men.lu

Annexe Bissen

22, ZAC Klengbousbiereg
L-7795 Bissen

Site internet : <https://diref12.lu>





18. Institutrices spécialisées en développement scolaire (I-DS)



Hamelle Sophie

sophie.hamelle@ifen.lu



Straus Anne

anne.straus@ifen.lu

Les missions de l'instituteur spécialisé en développement scolaire :

- Encourager les écoles à mettre en oeuvre des pratiques pédagogiques innovantes et utiles à l'amélioration des apprentissages, ainsi que de contribuer à leur diffusion dans le contexte du plan de développement de l'établissement scolaire (PDS).
- Prêter assistance au président du comité d'école ou de son délégué dans la coordination des travaux d'élaboration, de rédaction, d'implémentation et d'évaluation du PDS.
- Tenir le directeur de région au courant sur l'avancement du PDS.
- Soutenir les enseignants qui demandent une assistance personnalisée dans leur travail pédagogique.

19. Instituteur spécialisé en compétences numériques (i-CN)



Carlo Thimmesch

carlo.thimmesch@ifen.lu

Digitale Wandel an de Schoulen

Computer, Tablets, Smartboards, Roboter asw. sinn an eise Schoulen ukomm a wéi den Unterrecht méi digital ka ginn, ass e grousst Thema bei den Enseignanten, de Kanner an den Elteren. Mat ChatGPT ass eng weider spannend Technologie op eis duer komm a wäert d'Schoul nach weider verännern - ob mir wëllen oder net !

Zu mengen Aufgaben als i-CN (instituteur spécialisé en compétences numériques) gehéiert et fir är Schoul op dësem Wee an eng ëmmer méi digital Zukunft ze begeleeden. An deem Sënn beroden an informéieren ech d'Enseignanten an d'Kanner, sou datt si sécher, kreativ a verantwortungsvoll mat digitale Medien ëmgoe kënnen.

Zesumme mat den Enseignante schaffen ech un engem ganzheetleche Mediekonzept fir d'Schoul a bidden eng Rei vun innovativen a pedagogeschen Aktivitéite fir all Klasse vum Cycle 1 bis de Cycle 4 un. Dës flott Aktivitéiten dréien ëm Theme wéi Social Media, KI-kënschtlech Intelligenz, FakeNews, Computational thinking, Netiquette, digital Storytelling, Radio/Podcast, asw.

Parallel dozou organiséieren ech awer och Input op Elterenowenter ginn, resp. d'Elterevertrieeder oder d'Gemeinde beroden, wéi een all Schoulpartner op déi digital Eerausforderunge virbereede kann.

Zanter véier Joer ënnerstëtzen ech déi 9 Schoulen an der Regionaldirektioun 12 an dee ganz positiv Feedback weist wéi wichteg Schoulentwécklung am Beräich vun den digitale Medien ass.

Ech freeë mech allefalls oop eng weider flott Zesummenaarbecht mat ärer Schoul a wann dir nach weider Informatiounen braucht oder Froen hutt, kënn Dir iech gär bei mir mellen.

Lëtzebuergesch
Français
English

LOFT LOKALE FAMILIJENTREFF LORENTZWEILER



En collaboration avec



Join us on
Facebook



Ëffnungszäiten

Treffpunkt fir Familljen
Informatioun & Berodung
Familljebibliothéik
Kleedertausch-Station



Aktivitéiten fir d'ganz Famill

Flott Aktivitéiten no Interessi
Vernetzung vun de Familljen

Ëlterenowender

Themen op Demande &
Besoin
Austausch
Ënnerstëtzung
Inklusiv Kannerbtreiung

Activités pour toute la famille

Activités amusantes selon les
intérêts
Mise en réseau des familles



Heures d'ouverture

Point de rencontre pour
familles
Information & consultation
Bibliothèque de famille
Station d'échange de
vêtements

Soirées de parents

Sujets sur demande & besoin
Echange
Soutien
Garde d'enfants incluse

Activities for the whole family

Nice activities according to
interests
Networking of families

Opening hours

Meeting point for families
Information & consultation
Family library
Clothing swap station

Parent evenings

Topics on demand & need
Exchange
Support
Childcare included

Kontakt - Contact

Lisa Goergen

☎ +352 621 390 783

@ loft.lorentzweiler@croix-rouge.lu

🏠 10, rue Jean-Pierre
Glaesener
L-7358 Lorentzweiler





SERVICE KRANK KANNER DOHEEM



BETREUUNG VU KRANKE KANNER DOHEEM
GARDE D'ENFANTS MALADES À DOMICILE
BETREUUNG VON KRANKEN KINDERN ZU HAUSE



TEL.: 48 07 79
WWW.SKKD.LU
INSCRIPTION EN LIGNE



Le Service « Krank Kanner Doheem » est financé par la participation des parents, des dons et par une convention entre Femmes en Détresse a.s.b.l. et le Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes.

Service social Krank Kanner Doheem

Le « Service Krank Kanner Doheem » est un des services de Femmes en Détresse asbl, qui offre une garde individuelle à domicile pour enfants malades. Ceci permet aux parents de poursuivre leur activité professionnelle et aux enfants de se rétablir dans les meilleures conditions et dans leur milieu familial. Les demandes de familles monoparentales sont considérées en priorité. Le revenu imposable du ménage sera pris comme base de calcul pour la participation aux frais de garde. Pour les familles monoparentales, le certificat de composition de ménage, établi par la commune est indispensable. Les gardes ont lieu entre 7.00 et 19.00 heures. La durée d'une garde ne peut pas dépasser 9 heures de suite. Une visite médicale est indiquée au 2e jour de la garde. Toutes les collaboratrices du « Service Krank Kanner Doheem » ont une formation dans le domaine socio-familial et participent régulièrement aux formations internes. Le Service « Krank Kanner Doheem » est financé par la participation des parents, des dons et par convention entre Femmes en Détresse asbl et le Ministère de l'Égalité des Chances. Pour faciliter l'organisation des gardes, veuillez bien remplir une fiche d'inscription en ligne www.fed.lu

Contact :

95, rue de Bonnevoie · L-1260 Luxembourg

T. : 48 07 79 · Info : www.skkd.lu

E.: skkd@fed.lu



GAUCHE, DROITE, GAUCHE ...

- Je marche toujours du côté sûr du trottoir, loin des voitures.
- Je traverse la rue au passage pour piétons en veillant aux feux de circulation : au rouge je dois m'arrêter, au vert je peux marcher mais je reste attentif. S'il n'y a pas de feux de circulation, je regarde à gauche, à droite et encore une fois à gauche avant de traverser la rue.
- S'il n'y a pas de passage pour piétons, j'attends au bord de la chaussée à un endroit où je vois bien la chaussée et où les automobilistes m'aperçoivent également. Ensuite gauche, droite, gauche...



LES PARENTS DONNENT L'EXEMPLE !

- Expliquez à votre/vos enfant(s) les règles élémentaires de la circulation.
- Sensibilisez votre/vos enfant(s) aux dangers de la route.
- Parcourez plusieurs fois le chemin de l'école ensemble.
- Respectez vous-même les règles du Code de la route : ne stationnez pas sur les passages pour piétons ou sur le trottoir.
- Faites en sorte que votre enfant monte et descende toujours de la voiture du côté du trottoir.

JE SUIS VISIBLE !

Pour que les automobilistes m'aperçoivent plus facilement dans le noir, je porte :

- des vêtements clairs,
- des bandes réfléchissantes sur mes vêtements et sur mon cartable,
- un gilet de sécurité.

CEINTURE DE SÉCURITÉ ET SIÈGE POUR ENFANTS !

Même pour des trajets courts !

- En voiture, il faut toujours être attaché, soit avec la ceinture, soit dans le siège pour enfants.
- Un enfant âgé entre 3 et 17 ans accomplis dont la taille n'atteint pas 150 cm, doit prendre place dans un siège pour enfants ou un rehausseur qui correspond à sa taille et son poids.

Vigilance accrue lors de la rentrée des classes

Surtout les enfants plus jeunes ne se rendent pas encore compte des dangers de la route et sont moins visibles à cause de leur petite taille. S'y ajoute une certaine agitation lors de la rentrée scolaire qui peut leur faire oublier les règles élémentaires de la circulation. Une attention particulière est donc requise de la part de tous les usagers de la route :

- Soyez attentif et faites attention aux enfants.
- Adaptez votre vitesse aux abords des écoles.

LINKS, RECHTS, LINKS...

- Ich gehe immer auf der sicheren Seite des Bürgersteigs, weit weg von der Straße.
- Ich überquere die Straße am Fußgängerstreifen: bei Rot bleibe ich stehen, bei Grün darf ich gehen, doch trotzdem bleibe ich achtsam. Sind keine Ampeln vorhanden, schaue ich nach links, nach rechts und nochmal nach links bevor ich die Straße überquere.
- Ist kein Fußgängerstreifen vorhanden, bleibe ich dort stehen, wo die Straße überschaubar ist und die Autofahrer mich sehen können. Danach links, rechts, links...



ELTERN GEHEN MIT GUTEM BEISPIEL VORAN!

- Erklären Sie Ihren Kindern die wesentlichen Verkehrsregeln.
- Machen Sie Ihre Kinder auf die Gefahren der Straße aufmerksam.
- Gehen Sie den Schulweg mehrmals gemeinsam ab.
- Beachten auch Sie die Verkehrsregeln: halten Sie nicht mit dem Wagen auf dem Fußgängerstreifen oder auf dem Bürgersteig!
- Lassen Sie Ihr Kind nur zur Seite des Bürgersteigs aus dem Auto ein- und aussteigen.

ICH BIN SICHTBAR!

Damit mich die Autofahrer im Dunkeln besser sehen,

- trage ich helle Kleidung;
- klebe ich reflektierende Bänder auf meine Kleidung und auf meine Schultasche;
- ziehe ich eine Sicherheitsweste über.

SICHERHEITSGURT UND KINDERSITZ!

Auch für kurze Fahrten!

- Im Auto muss man immer angeschnallt sein, entweder mit dem Gurt oder im Kindersitz.
- Kinder zwischen 3 und 17 Jahren, welche noch keine 150cm groß sind, müssen in einem für ihre Größe und ihrem Gewicht entsprechenden Kindersitz Platz nehmen oder eine Sitzerrhöhung nutzen.

Erhöhte Vorsicht zum Schulanfang

Vor allem Kleinkinder kennen die Gefahren im Straßenverkehr nicht und sind aufgrund ihrer Größe weniger sichtbar für den Autofahrer. Zudem können sie zum Schulanfang aufgeregt sein und daher die wesentlichen Verkehrsregeln vergessen.

Zusätzliche Vorsicht ist daher seitens aller Verkehrsteilnehmer gefragt:

- Seien Sie achtsam und passen Sie auf Kleinkinder auf.
- Passen Sie Ihre Geschwindigkeit in der Nähe von Schulen an.



Liebe Kinder,

Wisst ihr, worauf ihr
in der Nähe von Straßen
aufpassen müsst?

**Hier findet ihr die
wichtigsten Regeln.**



Chers enfants,

Est-ce que vous savez
à quoi vous devez faire
attention près des routes?

**Voici les règles les plus
importantes.**



Dear children,

Do you know what you
need to do when you are
next to a street?

**These are the most
important rules.**



Ich bringe mich nicht in Gefahr.



J'évite des situations dangereuses.



I avoid dangerous situations.



Auch auf dem Bürgersteig bin ich vorsichtig.



Aussi sur le trottoir, je fais attention.



I always pay attention – also on the sidewalk.





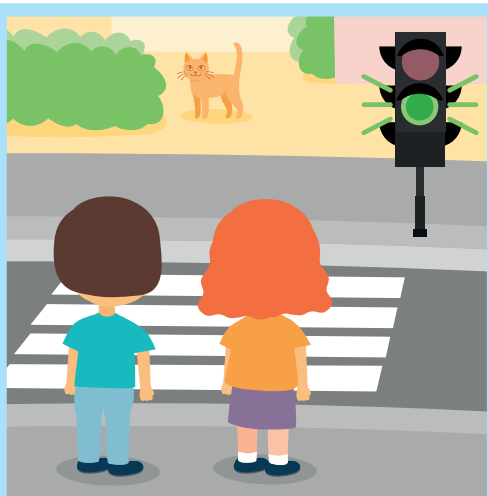
Ich schaue nach links, rechts, und nochmal
nach links bevor ich eine Straße überquere.



Je regarde à gauche, à droite, et encore une fois
à gauche avant de traverser une route.



I check the left, right, and again the left side
of the road before crossing it.



Ich überquere die Straße nur auf dem
Fußgängerstreifen und wenn die Ampel grün zeigt.



Je traverse la route uniquement au passage pour
piétons et lorsque les feux sont verts.



I only cross the road on a crosswalk and when the
traffic lights are green.



Wenn es dunkel ist, trage ich helle oder bunte
Kleidung, damit man mich sieht.



Lorsqu'il fait nuit, je porte des vêtements clairs
et colorés pour qu'on me voie.



In darkness, I wear bright and colourful clothes,
so that others can see me.





Félicitations et bonne continuation ...

**Cycle 4.2
2023/2024**



Achèvement des cycles de l'école fondamentale 2023/2024

A tous les élèves du cycle 4.2 de l'année scolaire 2023/2024, nous souhaitons plein de succès pour le futur développement scolaire en dehors de notre commune.

Abschluss der Zyklen der Lorentzweiler Grundshule 2023/2024

Allen Schülern des Zyklus 4.2 des Jahrgangs 2023/2024, wünschen wir für die weitere schulische Entwicklung außerhalb unserer Gemeinde viel Erfolg.

Impressum

Le « Schoulbuet » est distribué gratuitement à tous les ménages de la commune de Lorentzweiler. Les articles publiés dans le présent bulletin concernant des organismes ou entités tierces n'engagent que la responsabilité de ces organes quant à la forme et au contenu.

La responsabilité de la commune n'est pas engagée.
Éditeur responsable : Collège échevinal & Service communication.
Impression : Imprimerie Ossa, Niederaanven.
© Administration communale de Lorentzweiler.
Tous droits réservés.





PRIME D'ENCOURAGEMENT POUR ÉTUDIANTS ET ÉLÈVES MÉRITANTS ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

Coordonnées du demandeur													
Nom et prénom													
Matricule													
Numéro, rue													
Code postal	L -		Localité										
Téléphone													
E-Mail													
Coordonnées bancaires													
Nom de la banque													
Titulaire du compte													
N° compte IBAN	L	U											

Conditions d'octroi (veuillez cocher la case correspondante)

	Année scolaire réussie / Diplômes	Subside forfaitaire	Prime de mérite en fonction de la moyenne annuelle
	5 ^e à 2 ^e		100 € si moyenne > 45 points (75%) ou 3 capacités remarquables suivant certificat émis par la direction de l'établissement scolaire
	Diplôme de fin d'études secondaires	150 € en cas de réussite	100 € si moyenne > 42 points (70%)
	DAP	150 € en cas de réussite	100 € si moyenne > 42 points (70%)
	Diplôme de fin d'études universitaires	250 € en cas de réussite	



Pour les écoles internationales ou européennes, veuillez remettre un certificat établi par l'établissement scolaire indiquant la moyenne annuelle / élève méritant

Pièces justificatives à joindre obligatoirement à la demande :

- Enseignement secondaire classique ou général (5^e - 2^e) :
 - copie du bulletin du dernier trimestre (semestre) de l'année scolaire 2023/2024
- Fin d'études secondaire classique ou général :
 - copie du certificat mentionnant la réussite à l'examen 2023/2024
 - relevé des notes à l'examen 2023/2024
- Études supérieures:
 - copie du certificat ou du diplôme universitaire de l'année 2023/2024

Délai pour la remise de la demande : 31 décembre 2024

Lorentzweiler, le _____

Signature

Règlement du 21 septembre 2023 relatif à l'allocation de subsidés d'encouragement aux élèves et étudiants méritants et subsidés

Article 1

Par subsidé on entend le subsidé scolaire et le cas échéant la prime scolaire accordés aux élèves et étudiants dans le cadre des règles qui suivent dans le présent règlement. Le subsidé est accordé aux élèves et étudiants domiciliés dans la commune de Lorentzweiler au moment de la demande du subsidé. La preuve de la résidence se fait par le service communal cumulable avec un subsidé étatique et/ou privé, mais il n'est pas cumulable avec un subsidé accordé par une autre commune. Le présent règlement ne s'applique pas aux élèves/étudiants :

- de l'enseignement fondamental
- ayant subi un échec scolaire.

Article 2

Le formulaire concernant la demande de subsidés et de primes scolaires est téléchargeable sur le site internet www.lorentzweiler.lu après la fin de l'année.

Le délai pour la remise du dossier complet est le 31 décembre de chaque année. Tout dossier incomplet à la date d'échéance ou remis hors délais ne sera pas pris en compte.

En cas de fraude ou de tentative de fraude par des déclarations inexactes, le bénéficiaire est tenu de rembourser intégralement les sommes accordées. Sans préjudice de sanctions pénales à prononcer par les tribunaux, il perdra en outre son droit ultérieur à un subsidé ou une prime de mérite.

Article 3

La demande de subsidé se fait par année scolaire passée avec succès pour les études secondaires de l'enseignement :

- secondaire classique et général (parcours professionnel inclus),
- européen, international, britannique et germano-luxembourgeois,
- privé reconnu par le Ministère ayant l'éducation dans ses attributions.

Article 4: Les études supérieures

Sont reconnus comme études supérieures, les études suivantes :

- les études universitaires,
- toute autres études supérieures reconnues comme telles par le ministère ayant l'éducation nationale dans ses attributions.

La demande de subsidé se fait par diplôme passé avec succès et à plein temps et non par année/semestre passé avec succès. Sont éligibles les diplômes suivants :

- 14^e,
- Brevet de maîtrise
- BTS, Bachelor et Master.



L'Association des Parents d'Élèves de l'École de Lorentzweiler (APEEP)

L'Association des Parents d'Élèves de l'École de Lorentzweiler (APEEP) rassemble tous les parents d'élèves de la commune qui s'engagent bénévolement dans l'association, tant que leurs enfants fréquentent l'enseignement fondamental. Tout au long de l'année, l'APEEP soutient et organise divers événements, moments de convivialité et manifestations autour de l'école, enrichissant ainsi le quotidien des enfants.

Voici quelques-unes de nos activités :

- Café/croissant pour la rentrée
- Boîtes à sandwich pour le cycle 1.1
- Soirée jeux de société
- « Prett fir de Lycée » pour le cycle 4.2
- Marathon de l'école
- Coupe scolaire
- Cadeaux pour le cycle 4.2
- Fête scolaire

Grâce à la cotisation des parents, l'APEEP investit dans une scolarité agréable pour chaque enfant. Dans l'intérêt des enfants, nous invitons tous les parents à verser une cotisation annuelle de minimum 5 € par famille sur le compte CCPL de l'APEEP :

IBAN LU32 1111 0738 3821 0000 (Mention : Cotisation APEEP, nom + classe de l'enfant).

Merci de votre soutien !

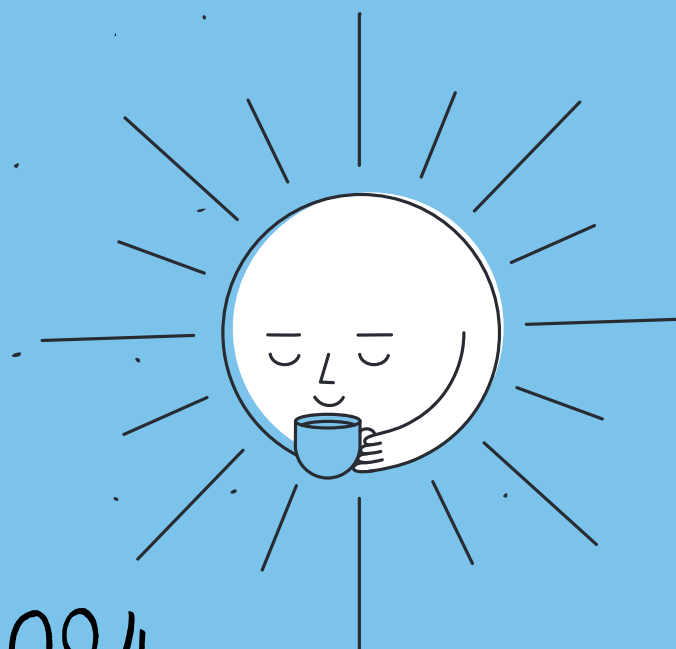
Vous désirez nous rejoindre ?
Contactez-nous :

✉ comite@apeep.lu

🌐 www.apeep.lu

f www.facebook.com/APEEPLOR





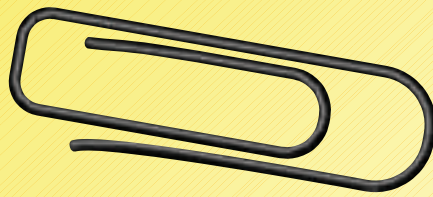
RENTRÉE 16/09/2024 KAFFI & CROISSANT FIR D'ELTEREN

D'Elterevereenegung Gemeng Luerenzweiler (APEEP) invitéiert all Elteren den éischte Schouldag, op hiren traditionelle Kaffi & Croissant de 16. September ab 8:00 um Parvis vun der Spillschoul. Nodeems d'Elteren hir Kanner an der Schoul ofginn hun, offréiert d'Elterevereenegung Kaffi a Croissant.

L'Association des Parents des Elèves de l'Ecole Fondamentale de Lorentzweiler (APEEP) invite tous les parents à un café & croissants lundi le 16 septembre à partir de 8:00 sur le parvis de la Spillschoul. Après que les parents ont déposé leurs enfants à l'école, l'association des parents leur offre un café et un croissant.



WELCOME
BACK
TO
SCHOOL



Adresses utiles / Wichtige Adressen

Direction de l'enseignement fondamental Région Mersch

Madame Romaine Theisen

Siège principal Mersch

5, rue des Prés
L-7561 Mersch

Annexe Bissen

22, ZAC Kléngbousbiérg
L-7795 Bissen

24 7-55810

direction.mersch@men.lu
secretariat.mersch@men.lu

Sociale

Centre Médico-Social

17, rue de la Gare
L-7535 Mersch

32 58 20

simone.kieffer@ligue.lu

Crèche / Kinderkrippe

« Zwergenhaus »

12, rue J.-P. Glaesener
L-7358 Lorentzweiler

26 33 68-1

zwerghaus@croix-rouge.lu

Ecole fondamentale Cycles 1-4 / Zyklus 1-4

Madame Nadine Jegen

33 72 68-888 (pendant les heures de bureau)

nadine.jegen@education.lu

Administration Communale / Gemeindeverwaltung

87, rte de Luxembourg
L-7373 Lorentzweiler

33 72 68-701

population@lorentzweiler.lu

http://www.lorentzweiler.lu

Conciergerie

10, rue J.-P. Glaesener
L-7358 Lorentzweiler

33 72 68-843

conciierge@lorentzweiler.lu

Médecine scolaire

Centre Médico-Social

17, rue de la Gare
L-7535 Mersch

32 58 20-1

ligue@ligue.lu

Maison Relais

38, rue St. Laurent
L-7370 Lorentzweiler

26 33 68-920

relais.lorentzweiler@croix-rouge.lu

PIDAL (piscine)

rue des Prés
L-7246 Walferdange

33 91 72-1

info@pidal.lu

LOFT Lokale Familientreff - Lorentzweiler

Coordinatrice : Madame Lisa Goergen

10, rue Jean-Pierre Glaesener
L-7358 Lorentzweiler

621 390 783

lisa.goergen@croix-rouge.lu
loft.lorentzweiler@croix-rouge.lu



MIXTE
Papier issu de
sources responsables
FSC® C179465

Imprimerie OSSA, Niederanven

**PRINTED IN
LUXEMBOURG**

myclimate
neutral
Imprimerie
myclimate.org/01-18-878020

